

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°42-2023-206

PUBLIÉ LE 17 NOVEMBRE 2023

Sommaire

42_DDETS_Direction Départementale de l'emploi, du travail et des solidarités /

42-2023-11-10-00002 - Déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le n° SAP890350911?? GOUDJIL Zahia (2 pages) Page 3

42-2023-11-13-00005 - Déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le n° SAP953298692?? IRIS COMPAGNIE (2 pages) Page 6

42_Préf_Präfecture de la Loire / Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

42-2023-11-16-00001 - ARRÊTÉ N°R79/2023 PORTANT MODIFICATION D HABILITATION DANS LE DOMAINE FUNÉRAIRE (1 page) Page 9

42-2023-11-16-00002 - ARRÊTÉ N°R80/2023 PORTANT MODIFICATION D HABILITATION DANS LE DOMAINE FUNÉRAIRE (1 page) Page 11

42-2023-11-16-00003 - ARRÊTÉ N°R81/2023 PORTANT MODIFICATION D HABILITATION DANS LE DOMAINE FUNÉRAIRE (1 page) Page 13

42-2023-11-16-00004 - ARRÊTÉ N°R82/2023 PORTANT MODIFICATION D HABILITATION DANS LE DOMAINE FUNÉRAIRE (1 page) Page 15

42-2023-11-16-00005 - ARRÊTÉ N°R83/2023 PORTANT MODIFICATION D HABILITATION DANS LE DOMAINE FUNÉRAIRE (1 page) Page 17

42-2023-11-16-00006 - ARRÊTÉ N°R84/2023 PORTANT MODIFICATION D HABILITATION DANS LE DOMAINE FUNÉRAIRE (1 page) Page 19

42_DDETS_Direction Départementale de
l'emploi, du travail et des solidarités

42-2023-11-10-00002

Déclaration d'un organisme de services à la
personne enregistré sous le n° SAP890350911
GOUDJIL Zahia

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

Pôle
Insertion professionnelle et
Politiques de l'emploi
Services à la Personne
Téléphone : 04-77-43-41-14

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le n° SAP890350911

et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail

Le Préfet de la Loire

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-015 du 7 février 2023 portant délégation de signature à Madame COL Agnès, Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Loire,

Vu l'arrêté portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence générale du 8 février 2023,

Constate

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la Direction Départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Loire le 10 novembre 2023 par Madame GOUDJIL Zahia, pour l'organisme **GOUDJIL Zahia** dont l'établissement principal est situé 16 boulevard Chantalouette 42100 SAINT-ETIENNE et enregistré sous le N° SAP890350911 pour les activités suivantes :

Activités relevant uniquement de la déclaration :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Livraison de repas à domicile

Ces activités sont effectuées en qualité de **prestataire**.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles

L.7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le présent récépissé peut, à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès service instructeur du de la Loire Saint-Étienne ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises – sous-direction des services marchands, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75703 PARIS CEDEX 13.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification auprès du tribunal administratif de Lyon.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr/>

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Saint-Étienne, le 10 novembre 2023

P/Le Préfet,
Par délégation,
La Directrice,
P/ La Directrice
Par subdélégation
La Responsable du Pôle insertion
Professionnelle et politiques de l'emploi

Laure FALLET

42_DDETS_Direction Départementale de
l'emploi, du travail et des solidarités

42-2023-11-13-00005

Déclaration d'un organisme de services à la
personne enregistré sous le n° SAP953298692
IRIS COMPAGNIE

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

Pôle
Insertion professionnelle et
Politiques de l'emploi
Services à la Personne
Téléphone : 04-77-43-41-14

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le n° SAP953298692

et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail

Le Préfet de la Loire

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-015 du 7 février 2023 portant délégation de signature à Madame COL Agnès, Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Loire,

Vu l'arrêté portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence générale du 8 février 2023,

Constate

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la Direction Départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Loire le 13 novembre 2023 par Madame FORLAY Ashley, pour l'organisme **IRIS COMAPGNIE** dont l'établissement principal est situé 2 chemin de la Limariere 42800 RIVE-DE-GIER et enregistré sous le N° SAP953298692 pour les activités suivantes :

Activités relevant uniquement de la déclaration :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Garde d'enfants de plus de 3 ans à domicile
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans dans leurs déplacements
- Petits travaux de jardinage
- Préparation de repas à domicile
- Livraison de repas à domicile
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé
- Livraison de courses à domicile
- Maintenance, entretien et vigilance temporaires à domicile

Ces activités sont effectuées en qualité de **prestataire**.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles

L.7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le présent récépissé peut, à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès service instructeur du de la Loire Saint-Étienne ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises – sous-direction des services marchands, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75703 PARIS CEDEX 13.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification auprès du tribunal administratif de Lyon.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr/>

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Saint-Étienne, le 13 novembre 2023

P/Le Préfet,
Par délégation,
La Directrice,
P/ La Directrice
Par subdélégation
La Responsable du Pôle insertion
Professionnelle et politiques de l'emploi

Laure FALLET

42_Préf_Préfecture de la Loire

42-2023-11-16-00001

ARRÊTÉ N°R79/2023 PORTANT MODIFICATION
D HABILITATION DANS LE DOMAINE
FUNÉRAIRE

**ARRÊTÉ N°R79/2023 PORTANT MODIFICATION D'HABILITATION
DANS LE DOMAINE FUNÉRAIRE**

Le Préfet de la Loire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2223-19, L 2223-23 et suivants, R 2223-56 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 8 octobre 2018 modifié portant habilitation de l'établissement secondaire de la SARL MARBRERIE LATHUILLIERE (siège social 3 allée de l'Électronique 42000 Saint-Étienne) dénommé POMPES FUNEBRES ET MARBRERIE ROUSSET-COLOMBET sis 4 rue de l'Éternité à Firminy dirigé par Monsieur Frédéric CINIÉRI ;

VU la demande de modification d'habilitation relative à l'établissement secondaire de la SARL MARBRERIE LATHUILLIERE (siège social 3 allée de l'Électronique 42000 Saint-Étienne) dénommé POMPES FUNEBRES ET MARBRERIE ROUSSET-COLOMBET sis 4 rue de l'Éternité à Firminy reçue le 23 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT que l'extrait kbis du 21 août 2023 mentionne le changement de forme juridique en Société par Actions Simplifiée (S.A.S.) ;

CONSIDÉRANT que l'intéressé remplit les conditions requises ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire général de la préfecture de la Loire ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 8 octobre 2018 susvisé est modifié comme suit :
l'établissement secondaire de la S.A.S. MARBRERIE LATHUILLIERE (siège social 3 allée de l'Électronique 42000 Saint-Étienne) dénommé POMPES FUNEBRES ET MARBRERIE ROUSSET-COLOMBET sis 4 rue de l'Éternité à Firminy exploité par Monsieur Frédéric CINIÉRI est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- **Transport de corps avant et après mise en bière,**
- **Organisation des obsèques,**
- **Soins de conservation,**
- **Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires,**
- **Gestion et utilisation de la chambre funéraire sise 4 rue de l'Éternité à Firminy**
- **Fourniture des corbillards et des voitures de deuil,**
- **Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations .**

ARTICLE 2 : Le numéro d'habilitation reste inchangé : **18-42-0012**

ARTICLE 3 : La durée de la présente habilitation reste inchangée et est valable jusqu'au 7 octobre 2024.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire général de la préfecture de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Saint-Étienne, le 16 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation
le secrétaire général
SIGNÉ : Dominique SCHUFFENECKER

42_Préf_Préfecture de la Loire

42-2023-11-16-00002

ARRÊTÉ N°R80/2023 PORTANT MODIFICATION
D HABILITATION DANS LE DOMAINE
FUNÉRAIRE

**ARRÊTÉ N°R80/2023 PORTANT MODIFICATION D'HABILITATION
DANS LE DOMAINE FUNÉRAIRE**

Le Préfet de la Loire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2223-19, L 2223-23 et suivants, R 2223-56 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 8 octobre 2018 portant habilitation de l'établissement secondaire de la SARL MARBRERIE LATHUILLIERE (siège social 3 allée de l'Électronique 42000 Saint-Étienne) dénommé POMPES FUNEBRES ET MARBRERIE LOIRE FUNÉRAIRE BELLEVUE sis 1 rue du Guizay à Saint-Étienne dirigé par Monsieur Frédéric CINIÉRI ;

VU la demande de modification d'habilitation relative à l'établissement secondaire de la SARL MARBRERIE LATHUILLIERE (siège social 3 allée de l'Électronique 42000 Saint-Étienne) dénommé POMPES FUNEBRES ET MARBRERIE LOIRE FUNÉRAIRE BELLEVUE sis 1 rue du Guizay à Saint-Étienne reçue le 23 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT que l'extrait kbis du 21 août 2023 mentionne le changement de forme juridique en Société par Actions Simplifiée (S.A.S.) ;

CONSIDÉRANT que l'intéressé remplit les conditions requises ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire général de la préfecture de la Loire ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 8 octobre 2018 susvisé est modifié comme suit :
l'établissement secondaire de la S.A.S. MARBRERIE LATHUILLIERE (siège social 3 allée de l'Électronique 42000 Saint-Étienne) dénommé POMPES FUNEBRES ET MARBRERIE LOIRE FUNÉRAIRE BELLEVUE sis 1 rue du Guizay à Saint-Étienne exploité par Monsieur Frédéric CINIÉRI est habilité pour exercer, sur l'ensemble du territoire, les activités funéraires suivantes :

- **Transport de corps avant et après mise en bière,**
- **Organisation des obsèques,**
- **Soins de conservation,**
- **Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires,**
- **Fourniture des corbillards et des voitures de deuil**
- **Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations .**

ARTICLE 2 : Le numéro d'habilitation reste inchangé : **18-42-0038**

ARTICLE 3 : La durée de la présente habilitation reste inchangée et est valable jusqu'au 7 octobre 2024.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire général de la préfecture de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Saint-Étienne, le 16 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation
le secrétaire général
SIGNÉ : Dominique SCHUFFENECKER

42_Préf_Préfecture de la Loire

42-2023-11-16-00003

ARRÊTÉ N°R81/2023 PORTANT MODIFICATION
D HABILITATION DANS LE DOMAINE
FUNÉRAIRE

**ARRÊTÉ N°R81/2023 PORTANT MODIFICATION D'HABILITATION
DANS LE DOMAINE FUNÉRAIRE**

Le Préfet de la Loire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2223-19, L 2223-23 et suivants, R 2223-56 et suivants ;

VU les arrêtés préfectoraux des 23 avril 2014, 17 avril 2015, 4 mai 2016 et 19 mai 2022 portant habilitation de l'établissement secondaire de la SARL MARBRERIE LATHUILLIERE (siège social 3 allée de l'Électronique 42000 Saint-Étienne) dénommé POMPES FUNEBRES ET MARBRERIE LOIRE FUNERAIRE LA TALAUDIÈRE sis 20 rue de la République à La Talaudière dirigé par Monsieur Frédéric CINIÉRI ;

VU la demande de modification d'habilitation relative à l'établissement secondaire de la SARL MARBRERIE LATHUILLIERE (siège social 3 allée de l'Électronique 42000 Saint-Étienne) dénommé POMPES FUNEBRES ET MARBRERIE LOIRE FUNERAIRE LA TALAUDIÈRE sis 20 rue de la République à La Talaudière reçue le 23 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT que l'extrait kbis du 21 août 2023 mentionne le changement de forme juridique en Société par Actions Simplifiée (S.A.S.) ;

CONSIDÉRANT que l'intéressé remplit les conditions requises ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire général de la préfecture de la Loire ;

ARRETE

ARTICLE 1er : L'article 1^{er} de l'arrêté du 19 mai 2022 susvisé est modifié comme suit :

l'établissement secondaire de la S.A.S. MARBRERIE LATHUILLIERE (siège social 3 allée de l'Électronique 42000 Saint-Étienne) dénommé POMPES FUNEBRES ET MARBRERIE LOIRE FUNERAIRE LA TALAUDIÈRE sis 20 rue de la République à La Talaudière exploité par Monsieur Frédéric CINIÉRI est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- **Transport de corps avant et après mise en bière,**
- **Organisation des obsèques,**
- **Soins de conservation,**
- **Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires,**
- **Fourniture des corbillards et des voitures de deuil**
- **Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations .**

ARTICLE 2 : Le numéro d'habilitation reste inchangé : **22-42-0074**

ARTICLE 3 : La durée de la présente habilitation reste inchangée et est valable jusqu'au 18 mai 2027.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire général de la préfecture de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Saint-Étienne, le 16 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation
le secrétaire général
SIGNÉ : Dominique SCHUFFENECKER

42_Préf_Préfecture de la Loire

42-2023-11-16-00004

ARRÊTÉ N°R82/2023 PORTANT MODIFICATION
D HABILITATION DANS LE DOMAINE
FUNÉRAIRE

**ARRÊTÉ N°R82/2023 PORTANT MODIFICATION D'HABILITATION
DANS LE DOMAINE FUNÉRAIRE**

Le Préfet de la Loire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2223-19, L 2223-23 et suivants, R 2223-56 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant habilitation de l'établissement secondaire de la S.A.S. SERVICES FUNÉRAIRES DE LA PLAINE (siège social 2 allée la Forézienne 42160 Andrézieux-Bouthéon) dénommé POMPES FUNEBRES BRESO sis 33 route de Saint-Étienne à Saint-Héand ;

VU la demande de modification d'habilitation relative à l'établissement secondaire de la S.A.S. SERVICES FUNÉRAIRES DE LA PLAINE (siège social 2 allée la Forézienne 42160 Andrézieux-Bouthéon) dénommé POMPES FUNEBRES BRESO sis 33 route de Saint-Étienne à Saint-Héand reçue le 24 août 2023 ;

CONSIDÉRANT que l'extrait kbis du 30 juillet 2023 mentionne le changement de président (S.A.S. FUNECAP SUD EST) et de directeur général (Monsieur LE DIOURON Philippe) ;

CONSIDÉRANT que l'intéressé remplit les conditions requises ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire général de la préfecture de la Loire ;

ARRETE

ARTICLE 1er : L'article 1^{er} de l'arrêté du 30 juin 2021 susvisé est modifié comme suit :

l'établissement secondaire de la S.A.S. SERVICES FUNÉRAIRES DE LA PLAINE (siège social 2 allée la Forézienne 42160 Andrézieux-Bouthéon) dénommé POMPES FUNEBRES BRESO sis 33 route de Saint-Étienne à Saint-Héand exploité par Monsieur LE DIOURON Philippe, directeur général, est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- **Transport de corps avant et après mise en bière,**
- **Organisation des obsèques,**
- **Soins de conservation,**
- **Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires,**
- **Fourniture des corbillards et des voitures de deuil**
- **Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations .**

ARTICLE 2 : Le numéro d'habilitation reste inchangé : **21-42-0137**

ARTICLE 3 : La durée de la présente habilitation reste inchangée et est valable jusqu'au 29 juin 2026.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire général de la préfecture de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Saint-Étienne, le 16 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation
le secrétaire général
SIGNÉ : Dominique SCHUFFENECKER

42_Préf_Préfecture de la Loire

42-2023-11-16-00005

ARRÊTÉ N°R83/2023 PORTANT MODIFICATION
D HABILITATION DANS LE DOMAINE
FUNÉRAIRE

**ARRÊTÉ N°R83/2023 PORTANT MODIFICATION D'HABILITATION
DANS LE DOMAINE FUNÉRAIRE**

Le Préfet de la Loire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2223-19, L 2223-23 et suivants, R 2223-56 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 modifié portant habilitation de l'établissement principal de la S.A.S. SERVICES FUNÉRAIRES DE LA PLAINE (siège social 2 Allée la Forézienne 42160 Andrézieux-Bouthéon) dénommé POMPES FUNEBRES JULLIEN FOREST sis 2 allée la Forézienne à Andrézieux-Bouthéon ;

VU la demande de modification d'habilitation relative à l'établissement principal de la S.A.S. SERVICES FUNÉRAIRES DE LA PLAINE (siège social 2 allée la Forézienne 42160 Andrézieux-Bouthéon) dénommé POMPES FUNEBRES JULLIEN FOREST sis 2 Allée la Forézienne à Andrézieux-Bouthéon reçue le 24 août 2023 ;

CONSIDÉRANT que l'extrait kbis du 30 juillet 2023 mentionne le changement de président (S.A.S. FUNECAP SUD EST) et de directeur général (Monsieur LE DIOURON Philippe) ;

CONSIDÉRANT que l'intéressé remplit les conditions requises ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire général de la préfecture de la Loire ;

ARRETE

ARTICLE 1er : L'article 1^{er} de l'arrêté du 30 juin 2021 susvisé est modifié comme suit :

l'établissement principal de la S.A.S. SERVICES FUNÉRAIRES DE LA PLAINE (siège social 2 Allée la Forézienne 42160 Andrézieux-Bouthéon) dénommé POMPES FUNEBRES JULLIEN FOREST sis 2 Allée la Forézienne à Andrézieux-Bouthéon exploité par Monsieur LE DIOURON Philippe, directeur général, est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- **Transport de corps avant et après mise en bière,**
- **Organisation des obsèques,**
- **Soins de conservation,**
- **Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires,**
- **Gestion et utilisation de la chambre funéraire sise 2 Allée la Forézienne à Andrézieux-Bouthéon,**
- **Fourniture des corbillards et des voitures de deuil,**
- **Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations .**

ARTICLE 2 : Le numéro d'habilitation reste inchangé : **21-42-0001**

ARTICLE 3 : La durée de la présente habilitation reste inchangée et est valable jusqu'au 29 juin 2026.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire général de la préfecture de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Saint-Étienne, le 16 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation
le secrétaire général
SIGNÉ : Dominique SCHUFFENECKER

42_Préf_Préfecture de la Loire

42-2023-11-16-00006

ARRÊTÉ N°R84/2023 PORTANT MODIFICATION
D HABILITATION DANS LE DOMAINE
FUNÉRAIRE

**ARRÊTÉ N°R84/2023 PORTANT MODIFICATION D'HABILITATION
DANS LE DOMAINE FUNÉRAIRE**

Le Préfet de la Loire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2223-19, L 2223-23 et suivants, R 2223-56 et suivants ;

VU les arrêtés préfectoraux des 8 novembre 2016, 15 novembre 2017 et 13 novembre 2018 modifié portant habilitation de l'établissement principal de la S.A.S. SERVICES FUNÉRAIRES STEPHANOIS (siège social 46 rue Émile Zola Z.A. du Pont de l'Ane 42650 Saint-Jean-Bonnefonds) dénommé POMPES FUNEBRES ARGAUD PAUL sis 46 rue Émile Zola Z.A. du Pont de l'Ane à Saint-Jean-Bonnefonds ;

VU la demande de modification d'habilitation relative à l'établissement principal de la S.A.S. SERVICES FUNÉRAIRES STEPHANOIS (siège social 46 rue Émile Zola Z.A. du Pont de l'Ane 42650 Saint-Jean-Bonnefonds) dénommé POMPES FUNEBRES ARGAUD PAUL sis 46 rue Émile Zola Z.A. du Pont de l'Ane à Saint-Jean-Bonnefonds reçue le 24 août 2023 ;

CONSIDÉRANT que l'extrait kbis du 30 juillet 2023 mentionne le changement de président (S.A.S. FUNECAP SUD EST) et de directeur général (Monsieur LE DIOURON Philippe) ;

CONSIDÉRANT que l'intéressé remplit les conditions requises ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire général de la préfecture de la Loire ;

ARRETE

ARTICLE 1er : L'article 1^{er} de l'arrêté du 13 novembre 2018 susvisé est modifié comme suit : l'établissement principal de la S.A.S. SERVICES FUNÉRAIRES STEPHANOIS (siège social 46 rue Émile Zola Z.A. du Pont de l'Ane 42650 Saint-Jean-Bonnefonds) dénommé POMPES FUNEBRES ARGAUD PAUL sis 46 rue Émile Zola Z.A. du Pont de l'Ane à Saint-Jean-Bonnefonds exploité par Monsieur LE DIOURON Philippe, directeur général, est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- **Transport de corps avant et après mise en bière,**
- **Organisation des obsèques,**
- **Soins de conservation,**
- **Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires,**
- **Gestion et utilisation de la chambre funéraire sise 46 Rue Émile Zola Z.A. du Pont de l'Ane à Saint-Jean-Bonnefonds,**
- **Fourniture des corbillards et des voitures de deuil,**
- **Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations .**

ARTICLE 2 : Le numéro d'habilitation reste inchangé : **18-42-0067**

ARTICLE 3 : La durée de la présente habilitation reste inchangée et est valable jusqu'au 12 novembre 2024.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire général de la préfecture de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Saint-Étienne, le 16 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation
le secrétaire général
SIGNÉ : Dominique SCHUFFENECKER